

2026 DFPE 239 Subventions de fonctionnement (6 662 164 euros), avenants aux CPO passées avec 30 associations du groupe 2 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (moins de 100 places)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'offre associative de la petite enfance à Paris repose sur 94 associations gérant 267 établissements et plus de 10 000 places. Cette offre, unique sur le territoire parisien, se caractérise par une grande diversité d'associations et par un soutien financier particulièrement significatif de la Ville de Paris dans un contexte de fortes tensions structurelles.

Cette offre d'accueil se structure autour de trois groupes d'associations :

- Les 18 associations du groupe 1, gestionnaires chacune de plus de 100 places d'accueil financées par la Ville sur la base d'un montant forfaitaire. Elles représentent 179 établissements et 7 748 places ;
- Les 51 associations du groupe 2, de taille moyenne et gérant chacune une ou plusieurs crèches pour moins de 100 places. Elles représentent 63 établissements et 1 940 places ;
- Les 27 associations du groupe 3, gestionnaires de 27 crèches parentales dont la capacité maximale est de 24 places chacune et 447 places.

Le secteur associatif de la petite enfance est fragilisé par les limites du financement via la prestation de service unique (PSU), par une recomposition rapide du paysage associatif (fusions d'associations, reprises en gestion, fermeture d'établissements, réduction de capacités d'accueil...) et par des alertes croissantes sur la viabilité financière des gestionnaires. Ces enjeux appellent un renforcement des coopérations, une adaptation des modalités de financement et une stratégie d'accompagnement renforcée pour préserver la qualité d'accueil et la pérennité du tissu associatif.

Le soutien financier majeur apporté par la Ville aux associations, à partir des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs adoptées par délibération du Conseil de Paris des 19 au 22 novembre 2024, vise à renforcer lisibilité et prévisibilité ainsi qu'à apporter une meilleure prise en compte des aléas, risques et pénuries de professionnels de la petite enfance rencontrés par les gestionnaires d'établissements de la petite enfance.

Ces conventions, d'une durée de 3 ans, viendront à échéance le 31 décembre 2027. Elles insistent (articles 1 et 5) sur l'accueil des enfants parisiens tous les jours de

la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation. Elles prévoient également que la subvention annuelle soit arrêtée à partir de la matrice budgétaire déposée par les associations. Ainsi, l'administration instruit la demande de subvention à partir des recettes et des dépenses prévisionnelles transmises par l'association, concernant notamment l'alimentation, les charges de services extérieurs (loyers et charges locatives), les charges de personnel basées sur l'équipe réglementaire, les participations familiales et les prestations de la CAF. Lors du dialogue budgétaire, il est tenu compte de la trajectoire d'activité de l'établissement, au regard des résultats de gestion de l'année N-2 et des perspectives d'accueil de l'année considérée. Les échanges portent également sur la composition réelle de l'équipe auprès des enfants, les évolutions salariales conventionnelles et le plan de formation des équipes.

Par la présente délibération, je vous propose de voter les subventions de fonctionnement 2026 pour les 30 associations du groupe 2 dont le dialogue budgétaire est finalisé.

Crèche implantée dans le 5e arrondissement

Fondation Maison des Champs de Saint François d'Assise (F.M.D.C) :

Créée en 1931, la Fondation Maison des Champs de Saint-François d'Assise, dont le siège social est situé 55, rue de Belleville (19e) a développé une large offre de services d'aides à domicile conçue dans une volonté de complémentarité. Les activités poursuivies par la Fondation sont principalement à destination des personnes âgées.

La fondation gère un établissement implanté dans le 5^e arrondissement et totalise ainsi 66 places d'accueil de la petite enfance subventionnées.

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 412 000 euros pour contribuer au financement de cette structure d'accueil du jeune enfant.

Crèche implantée dans le 7e arrondissement

La Joannaise du gros caillou :

Le 20 mai 1912, a été déclarée à la Préfecture de Police l'association La Joannaise du gros caillou. Son siège social est situé 11 rue Pierre Villey (7e) depuis le 5 février 2001.

L'association gère une halte-garderie implantée dans le 7e arrondissement et totalise ainsi 25 places d'accueil de la petite enfance subventionnées.

Il est proposé d'attribuer à cette association au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 108 499 euros pour contribuer au financement de cette structure d'accueil du jeune enfant

Crèche implantée dans le 9e arrondissement

Association pour le Développement de la Préscolarisation (A.D.P.S) :

Créée en 1986, l'Association pour le Développement de la Préscolarisation, dont le siège social est situé 18 bis rue de Bruxelles (9e), a pour objet social de créer une halte-garderie "L'Atelier Berlioz" dans un secteur du 9^{ème} arrondissement en

manque de places. Celle-ci a fonctionné en autogestion jusqu'en 1992, depuis elle bénéficie du concours financier de la Ville de Paris et de la CAF.

L'association gère un établissement implanté dans le 9e arrondissement et totalise ainsi 17 places d'accueil de la petite enfance subventionnées.

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 151 502 euros pour contribuer au financement de cette structure d'accueil du jeune enfant.

Crèches implantées dans le 11e arrondissement

Solidarité Roquette :

Créée en 1984, l'association Solidarité Roquette, dont le siège social est situé 47, rue de la Roquette à Paris 11e, assure la gestion d'une structure d'accueil petite enfance au sein d'un centre social. Le fonctionnement et les raisons d'être de la structure vont de pair avec les missions d'accompagnement et d'insertion du centre social. Lieu de proximité celui-ci répond aux attentes des habitants du quartier en développant des projets de prévention en direction des familles. Outre le concours financier de la Ville de Paris et de la CAF, elle bénéficie de l'aide du Département pour sa mission de prévention en direction de la jeunesse et pour ses actions visant les familles issues de l'immigration qui constituent 78% de la population accueillie.

L'association gère un établissement implanté dans le 11^e arrondissement et totalise ainsi 25 places d'accueil de la petite enfance subventionnées.

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 136 795 euros pour contribuer au financement de cette structure d'accueil du jeune enfant.

Institutions Ganone Yad :

Créée en 1993, l'association Institutions Ganone Yad, dont le siège social est situé au 145, rue Saint Maur à Paris 11e, assure depuis octobre 1999, la gestion d'une crèche située à la même adresse. Cette crèche est ouverte 10 heures par jour du lundi au vendredi, elle se veut un lieu d'épanouissement, un lieu éducatif d'échange, afin de réussir l'apprentissage de la séparation et de la vie en collectivité.

L'association gère un établissement implanté dans le 11e arrondissement et totalise ainsi 66 places d'accueil de la petite enfance subventionnées.

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 278 306 euros pour contribuer au financement de cette structure d'accueil du jeune enfant.

Mosaïque, l'atelier des enfants :

Créée en 1986, l'association Mosaïque, l'atelier des enfants, dont le siège social est situé au 21, rue de la Folie Méricourt à Paris (11e), a fait de l'accueil de l'enfant son objectif principal. Celui-ci s'est traduit par l'aménagement d'un local en halte-garderie, et par la gestion de cet établissement, puis par l'aménagement d'un nouveau local destiné à la gestion d'une crèche collective multi accueil. Cet établissement accueille les enfants de 12 mois à 3 ans, il se veut un lieu de rencontre et d'échange entre les parents du quartier qui doit permettre d'élargir le tissu social de l'enfant.

L'association gère un établissement implanté dans le 11e arrondissement et totalise ainsi 24 places d'accueil de la petite enfance subventionnées.

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 64 367 euros pour contribuer au financement de cette structure d'accueil du jeune enfant.

Ozar Hatorah Paris 11 :

Créée en 1971, l'association Ozar Hatorah a créé et bâti vingt-deux établissements scolaires et deux crèches collectives. Le Conseil d'administration de l'association a décidé en septembre 2016 de scinder l'association en 16 associations afin que chaque établissement scolaire ou crèche soit traité et géré au niveau de chaque nouvelle association.

Ainsi, en 2017, l'association Ozar Hatorah Paris 11 Crèche, dont le siège social est situé au 40, rue de l'Orillon à Paris 11e, a été créée pour assurer la gestion de l'une des deux crèches collectives.

Ouverte en 1989 pour une capacité de 30 berceaux, elle est passée à 60 places en 2005 après d'importants travaux de restructuration. Cette crèche est implantée au sein d'un complexe comprenant un établissement scolaire de la maternelle au lycée.

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 221 727 euros pour contribuer au financement de cette structure d'accueil du jeune enfant.

Crèche implantée dans le 12e arrondissement

Relais 59 :

Créée en 1980, cette association, dont le siège social est situé 1 rue Hector Malot Paris 12e, a pour objet d'offrir à la population du quartier un lieu d'accueil, d'écoute, d'échanges et de solidarité mais aussi et surtout un lieu d'éveil, de découverte, de socialisation, d'expérimentation, de jeux, prenant en considération le rythme et l'origine de chacun. L'association Relais 59 est agréée Centre Social par la CAF.

L'association gère la halte-garderie implantée dans le 12e arrondissement et totalise ainsi 18 places d'accueil de la petite enfance subventionnées.

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 75 000 euros pour contribuer au financement de cette structure d'accueil du jeune enfant.

Crèche implantée dans le 13e arrondissement

Ozar Hatorah Paris 13 :

Créée en 1971, l'association Ozar Hatorah a créé et bâti vingt-deux établissements scolaires et deux crèches collectives. Le Conseil d'administration de l'association a décidé en septembre 2016 de scinder l'association en 16 associations afin que chaque établissement scolaire ou crèche soit traité et géré au niveau de chaque nouvelle association.

Ainsi, en 2017, l'association Ozar Hatorah Paris 13 située 31, rue des Cordelières à Paris 13e, a été créée pour assurer la gestion de l'une des deux crèches collectives, à savoir celle ouverte en 1992 dans le 13e pour une capacité de 66 places. Elle est intégrée dans un complexe comprenant un établissement scolaire de la maternelle au lycée.

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 353 082 euros pour contribuer au financement de cette structure d'accueil du jeune enfant.

Crèches implantées dans le 14e arrondissement

Gribouille Alésia .:

La crèche collective Gribouille Alésia, dont le siège social est situé 11 ter/Quater rue d'Alésia Paris 14e, accueille, depuis le début de l'année 2007, 60 enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans, 5 jours par semaine, de 8h15 à 18h45 du lundi au vendredi.

L'association gère un établissement implanté dans le 14e arrondissement et totalise ainsi 60 places d'accueil de petite enfance subventionnées.

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 192 379 euros pour contribuer au financement de cette structure d'accueil du jeune enfant.

AFC St-Pierre/St-Dominique .:

Créée il y a 43 ans, l'association a fait de l'accueil des jeunes enfants son objectif principal au sein de la halte-garderie sise 12, rue des Suisses à Paris 14e.

En 2024, l'association a fait évoluer le fonctionnement de sa structure avec le passage d'une halte-garderie de 20 places à un multi-accueil de 13 places d'accueil de la petite enfance subventionnées.

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 82 584 euros pour contribuer au financement de cette structure d'accueil du jeune enfant.

Centre de réadaptation psychothérapique (CEREP) .:

L'association Centre de réadaptation psychothérapique a été créée en 1964, et reconnue d'utilité publique en 1975. En 2013, l'association CEREP et l'association Pour La Promotion Hygiène Mentale Infantile (Phymentin) ont réuni leurs savoir-faire afin de donner une autre dimension à leurs projets. L'association CEREP associe dans sa communication l'association Phymentin en se nommant CEREP-Phymentin. A ce titre elle assure la gestion de 3 centres médico-psycho-pédagogique (CMPP), 4 hôpitaux de jour, un institut médicoéducatif (IME) ainsi qu'un institut de formation.

Par ailleurs, l'association gère une crèche implantée dans le 14e arrondissement et totalise ainsi 25 places d'accueil de la petite enfance subventionnées. L'établissement fonctionne avec un projet pédagogique en direction des enfants fragilisés (crèche préventive des troubles du comportement avec accompagnement des parents).

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 200 925 euros pour contribuer au financement de cette structure d'accueil du jeune enfant.

Crèches implantées dans le 15e arrondissement

Au fil de la découverte .:

Créée en 1986, l'association gère une halte-garderie qui fonctionne également comme un atelier d'éveil.

La directrice fondatrice de l'association étant partie en retraite, cette structure a été reprise et est gérée par les parents membres depuis mars 2013.

L'association gère un établissement implanté dans le 15^e arrondissement et totalise ainsi 17 places d'accueil de la petite enfance subventionnées.

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 51 608 euros pour contribuer au financement de cette structure d'accueil du jeune enfant

La goutte de lait Saint Léon :

Créée en 1931, l'association La Goutte de Lait Saint Léon, dont le siège social est situé 35/37 Rue Duplex à Paris 15^e, a pour objet la gestion d'établissements d'accueil du jeune enfant et d'un centre de protection maternel et infantile.

Depuis 2022, cette association fait face à une dégradation de ses résultats comptables accompagnée d'une crise interne, qui a conduit les dirigeants à engager une dynamique de rapprochement avec d'autres associations gestionnaires, en vue d'une fusion absorption qui pourrait aboutir dans les prochains mois, et permettre la continuité de ses activités.

L'association gère 3 établissements implantés dans le 15^e arrondissement et totalise ainsi 76 places d'accueil de la petite enfance subventionnées.

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 739 079 euros pour contribuer au financement de cette structure d'accueil du jeune enfant.

Crèche implantée dans le 16^e arrondissement

La Maison de l'enfance .:

Créée en 1990, cette association, dont le siège social est situé 7 rue Prokofiev Paris 16^e, a pour activité la gestion d'un relais d'auxiliaires parentales et d'une halte-garderie, d'une capacité de 12 places, pour des enfants de l'âge de la marche à 3 ans.

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 17 515 euros pour contribuer au financement de cette structure d'accueil du jeune enfant .

Crèches implantées dans le 18^e arrondissement

Auteuil Petite Enfance .:

L'association Auteuil Petite Enfance, dont le siège social est situé 40, rue Jean de la Fontaine Paris 16^e, est une filiale de la Fondation Apprentis d'Auteuil, reconnue d'utilité publique et acteur engagé de la prévention et de la protection de l'enfance. Elle a pour mission d'accueillir de jeunes enfants de 2 mois et demi à 6 ans qui peuvent parfois connaître un contexte familial et social difficile. Une attention particulière est portée à l'accompagnement de la fonction parentale.

L'association gère une crèche de 13 places, implantée 5^{ter} rue Jean Cottin à Paris 18^e au sein de la Maison Bakhita, centre de ressources au service des personnes migrantes et de ceux qui sont engagés auprès d'elles (cours de français, ateliers professionnels, accompagnement vers l'emploi, etc...).

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 94 106 euros pour contribuer au financement de cette structure d'accueil du jeune enfant.

Une Nouvelle Idée de la Crèche (U.N.I.C) .:

L'association UNIC, dont le siège social est situé 15, rue Martel (10e), a été fondée en février 2015 afin de créer, puis de gérer des structures d'accueil de la petite enfance écologiques, éthiques et solidaires à Paris. Elle fait partie du réseau Agapi, groupe coopératif qui crée des structures coopératives et solidaires, et s'inscrit dans une démarche globale de développement durable ancrée dans l'économie sociale et solidaire, avec une vision sociale et innovante de la petite enfance.

L'association gère une crèche située 25, rue Stephenson dans le 18e arrondissement et totalise ainsi 30 places d'accueil de la petite enfance subventionnées.

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 207 627 euros pour contribuer au financement de ces structures d'accueil du jeune enfant.

Crèches implantées dans le 19e arrondissement

Crèche Avenir :

Créée en 1986, cette association, dont le siège social est situé au 38-40, rue des Annelets Paris 19e, a fait de l'accueil de l'enfant son objectif principal. Celui-ci s'est traduit par l'aménagement d'un local en crèche, ainsi que par la gestion de cet établissement.

L'association gère une crèche collective à la même adresse et totalise ainsi 22 places d'accueil de la petite enfance subventionnées.

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 227 929 euros pour contribuer au financement de cette structure d'accueil du jeune enfant.

Crèche Gan Esther .:

Créée en 1987, cette association, dont le siège social est situé 14, rue de Thionville Paris 19e, a fait de l'accueil de l'enfant son objectif principal. Celui-ci s'est traduit par l'aménagement d'un local en crèche, ainsi que par la gestion de cet établissement.

L'association gère une crèche collective à la même adresse et totalise ainsi 60 places d'accueil de petite enfance subventionnées.

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 226 096 euros pour contribuer au financement de cette structure d'accueil du jeune enfant.

Ohel Esther .:

Créée en 2000, cette association, dont le siège social est situé 19-23 rue Armand Carrel Paris 19e, s'est constituée dans le but de gérer un établissement d'accueil de la petite enfance. Elle vient de déménager en janvier 2026 dans un nouveau local avec une augmentation de la capacité de 13 à 22 places d'accueil de la petite enfance subventionnées.

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 193 580 euros pour contribuer au financement de cette structure d'accueil du jeune enfant.

Jeunesse Loubavitch .:

Créée en 1970, l'association Jeunesse Loubavitch, dont le siège social est situé 8, rue Lamartine Paris 9e, développe une dynamique dans les domaines du social, du culturel et du scolaire. Elle gère deux établissements d'accueil de la petite enfance situés au 49/51, rue Petit Paris 19e. Un seul des deux est subventionné par la Ville, le second étant une crèche d'entreprise Moussia de 15 places agréées en 2010.

Ainsi, l'association totalise 66 places d'accueil de la petite enfance subventionnées dans l'établissement conventionné Haya Mouchka.

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 272 624 euros pour contribuer au financement de cette structure d'accueil du jeune enfant.

Crèches implantées dans le 20e arrondissement

Le Relais Ménilmontant .:

Créée en 1976, l'association Le Relais Ménilmontant, dont le siège social se situe au 70, rue des Rigoles Paris 20e, a pour objectif de permettre le logement des gens modestes et favoriser l'insertion des populations immigrées. Située dans un quartier populaire composée de familles en difficulté (familles migrantes, familles monoparentales), elle gère un centre social et une crèche.

L'association gère un établissement implanté dans le 20e arrondissement et totalise ainsi 27 places d'accueil de la petite enfance subventionnées.

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 143 340 euros pour contribuer au financement de cette structure d'accueil du jeune enfant.

Archipelia .:

Créée en 2000, l'association Archipelia, dont le siège social se situe au 17 rue des Envierges Paris 20e, gère un centre social et de quartier bien implanté proposant l'accueil tout public, la linguistique, le soutien à la famille, l'enfance et l'adolescence. Ce centre social vise à promouvoir le développement personnel et l'insertion pour toute la population du quartier, avec une attention particulière portée aux familles les plus démunies. Par son action quotidienne, il participe à la mixité, à l'animation du quartier et lutte contre les diverses formes d'exclusion et d'isolement.

L'association gère également une crèche située 12 allée Père Julien Dhuit dans le 20e arrondissement et totalise ainsi 16 places d'accueil de la petite enfance subventionnées.

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 142 897 euros pour contribuer au financement de cette structure d'accueil du jeune enfant.

Les poussins d'Annam .:

Créée en 1988, l'association Les Poussins d'Annam, dont le siège social se situe au 4 rue d'Annam Paris 20e, a pour but principal de promouvoir la socialisation des

enfants et le respect de leur individualité. Leur accompagnement vers la collectivité est facilité par la verbalisation qui apporte des explications ou des informations sur ce que l'enfant vit, voit, ou ressent.

L'association gère un établissement implanté à la même adresse et totalise ainsi 20 places d'accueil de la petite enfance subventionnées.

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 147 001 euros pour contribuer au financement de cette structure d'accueil du jeune enfant.

Fondation Casip-Cojasor .:

Créée en 1963, la Fondation Casip-Cojasor, issue de la fusion des associations Casip et Cojasor, a son siège social 8, rue de Pali-Kao Paris 20e. Elle exerce ses actions dans deux pôles essentiels : les activités sociales qui ont pour objectif d'assurer une aide individuelle aux différentes catégories de population en difficulté, par l'intermédiaire des services sociaux ou des services spécialisés et la gestion de 11 établissements d'accueil, qui répondent à des besoins collectifs (maisons de retraite, foyers logement pour personnes âgées, foyers d'étudiants, résidences pour handicapés mentaux, un hôtel social pour l'accueil temporaire de résidents en recherche d'emploi ou en cours de réinsertion, une halte-garderie qui accueille des enfants du quartier et des enfants issus de familles en difficulté).

La halte-garderie, a donc pour vocation d'accueillir de jeunes enfants récemment immigrés ou de la deuxième génération. Elle est implantée à la même adresse dans le 20e arrondissement et totalise 43 places d'accueil de la petite enfance subventionnées.

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 141 573 euros pour contribuer au financement de cette structure d'accueil du jeune enfant.

Gan Yossef .:

Créée en 1986, l'association Gan Yossef, dont le siège social se situe 15-17 rue de la Mare à Paris 20e, fait de l'accueil de l'enfant son objectif principal. Elle assure la gestion d'une crèche collective et d'une crèche familiale situées à la même adresse. Certains parents sont adhérents de l'association, et à ce titre, ils participent aux assemblées générales qui ont lieu 6 fois par an.

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 492 221 euros pour contribuer au financement de ces structures d'accueil du jeune enfant.

Cités Caritas .:

Créée en 1989, l'association Cités Caritas, dont le siège social se situe 72 rue Orfila à Paris 20e, a pour objet social l'accueil et l'hébergement, à travers une pluralité de dispositifs (accueil d'urgence, accueil en court, moyen et long séjour), de tous types de populations en situation d'exclusion et de grande précarité qu'il s'agisse de personnes isolées, de couples, de familles monoparentales et de familles biparentales et/ou touchées par de graves pathologies chroniques. Elle gère 15 établissements dans le secteur sanitaire et social dont 3 dans le secteur du handicap (un centre d'apprentissage par le travail, un atelier protégé, un foyer d'accueil pour adultes handicapés mentaux profonds), 11 dans le secteur de l'hébergement (en CHRS, en urgence dans des hôtels, en résidences sociales et en

maisons relais, accueil des familles de province ou de l'étranger accompagnant un parent hospitalisé à Paris, accueil de personnes malades).

Elle a développé au fil des années des actions dans le secteur de la petite enfance avec la gestion de trois crèches (deux rue Orfila à Paris 20 et une dans l'Essonne). Depuis l'an passé, la fondation a pris la décision de recentrer son action sur son cœur d'intervention sanitaire et médicosociale. La crèche « Le Village aux Enfants » a fermé à l'été 2025 et la crèche « L'Ile aux Enfants » d'une capacité de 42 places d'accueil de la petite enfance subventionnées a été reprise en gestion par l'association APATE au 1er mars 2026.

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 30 002 euros pour contribuer au financement de la crèche « L'Ile aux enfants » sur la période de janvier à mars, avant sa reprise en gestion par la nouvelle association.

A.R.I.S.S.E. :

L'association A.R.I.S.S.E. concourt à une mission d'intérêt général et d'utilité publique et prend place dans les organisations sanitaires et médico-sociales de l'État parmi les institutions publiques. Elle gère des Centres de consultation Médico Psychologique (CMP) et Psycho Pédagogiques (CMPP), des Centres d'Action Médicosociale Précoce (CAMSP), des Instituts Médicoéducatif (IME), un hôpital de Jour (ou Centre Thérapeutique de Jour), des centres de soins et des Service de Soins et d'Education Spécialisée à Domicile (SESSAD). La fusion absorption de l'association A.J.H.I.R « Aide Aux Jeunes Handicapés pour Une Insertion Réussie » lui a permis de reprendre la gestion des trois services d'éducation spécialisée et des soins à domicile supplémentaires ainsi qu'une crèche.

Ainsi l'association gère un multi accueil au 140 bis boulevard Davout dans le 20^e et totalise ainsi 35 places d'accueil de petite enfance subventionnées.

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 250 210 euros pour contribuer au financement de cette structure d'accueil du jeune enfant.

Associations avec des crèches implantées dans plusieurs arrondissements (10- 11- 14- 15- 18- 19 et 20):

AFAPE (10^e et 19^e) :

Créée en mars 2005, l'association AFAPE, dont le siège social est situé 10 rue du Buisson Saint Louis (10^e), a repris les activités de petite enfance de l'association d'Assistance Scolaire, Linguistique et Culturelle (ASLC) depuis le 1er juin 2005.

Elle fait partie de la fédération ASIEMUT (Associations pour l'Intégration des Migrants Asiatiques) qui mène des actions visant une meilleure intégration des populations chinoises et asiatiques en France.

L'association gère deux établissements implantés dans les 10^e et 19^e arrondissements et totalise ainsi 87 places d'accueil de petite enfance subventionnées.

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 464 406 euros pour contribuer au financement de ces structures d'accueil du jeune enfant.

La Planète des enfants (11^e, 14^e, 18^e et 20^e) :

Créée en juin 1999, l'association La Planète des Enfants, dont le siège social est situé 6 Villa Moderne Paris 14^e, a fait de l'accueil de l'enfant son objectif principal.

L'association gère quatre établissements d'accueil du jeune enfant implantés dans les 11e, 14e, 18e et 20e arrondissements et totalise ainsi 84 places d'accueil de petite enfance subventionnées.

Il est proposé de lui attribuer au titre de 2026 une subvention de fonctionnement de 543 184 euros pour contribuer au financement de ces structures d'accueil du jeune enfant.

Les fiches techniques ci-jointes et leurs annexes détaillent la situation de chaque association, ses statuts, sa situation financière et l'activité des établissements conventionnés.

Par conséquent, je vous remercie de voter ces subventions et m'autoriser à signer les avenants aux conventions ci-joints qui fixent pour chacune des associations :

- La subvention de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2026,
- L'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, un accueil optimal en termes de présence des enfants au regard de la capacité d'accueil de l'établissement dans un souci de bonne gestion et dans le respect de la qualité d'accueil et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris